

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011

2011 DDEEES 107 G Convention de partenariat avec le Cercle des Juges Consulaires de Paris et l'Ordre des Experts Comptables.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, et M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation la signature d'une convention avec le Cercle des Juges Consulaires de Paris et l'Ordre des Experts Comptables ;

Sur le rapport présenté par **Mme Lyne COHEN-SOLAL, et par M. Christian SAUTTER**, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil Général est autorisé à signer la convention partenariat avec le Cercle des Juges Consulaires de Paris et l'Ordre des Experts Comptables. Le texte de cette convention est joint à la présente de délibération.